

Conditions générales d'autorisation de droit à l'image et de cession de droits d'auteur

Article 1 – Objet

Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles l'étudiant autorise l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles à utiliser son image ainsi que les travaux réalisés dans le cadre de sa scolarité.

Article 2 – Autorisation de droit à l'image

L'étudiant autorise l'ÉNSA Versailles à fixer, reproduire et diffuser son image dans le cadre de ses activités pédagogiques, scientifiques, culturelles, institutionnelles ou événementielles. Cette autorisation est accordée à titre gratuit pour des actions de communication, de promotion et de valorisation des activités de l'École. Elle couvre notamment les photographies et vidéos réalisées dans les locaux de l'École ou à l'occasion des activités qu'elle organise.

L'image pourra être reproduite ou diffusée sur les supports suivants : publications imprimées, site internet et intranet de l'École, réseaux sociaux institutionnels, expositions, supports audiovisuels, présentations pédagogiques ou institutionnelles et tout autre support de communication de l'établissement.

Cette autorisation est consentie pour la durée d'exploitation des supports concernés.

Article 3 – Cession des droits d'exploitation des travaux réalisés dans le cadre de la scolarité

L'étudiant autorise l'ÉNSA Versailles à reproduire, représenter et diffuser, à titre gratuit et à des fins non lucratives, les travaux réalisés dans le cadre de sa scolarité, notamment sous forme de documents papier ou numériques, de maquettes, d'exercices pédagogiques, de photographies, de productions audiovisuelles ou de tout autre travail pédagogique réalisé dans le cadre des enseignements.

Cette autorisation couvre les usages de promotion, de communication, de valorisation pédagogique et de documentation, notamment dans les publications imprimées, sur le site internet et l'intranet de l'École, dans les expositions, lors de présentations institutionnelles ou pédagogiques, ainsi qu'au sein de la médiathèque, dans le cadre de la consultation et du prêt des documents entre établissements d'enseignement supérieur partenaires ou du réseau des Écoles nationales supérieures d'architecture.

Sont exclus du périmètre de la présente autorisation les mémoires et les projets de fin d'études (PFE), qui font l'objet de modalités spécifiques de dépôt, de conservation et de communication dans le cadre de la réglementation applicable aux études d'architecture.

Article 4 – Durée de la cession

La présente cession est consentie pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux prévue par le Code de la propriété intellectuelle. L'ÉNSA Versailles s'engage à respecter le droit moral de l'auteur, notamment en mentionnant son nom lorsque cela est possible.

Article 5 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre des présentes conditions générales sont traitées par l'ÉNSA Versailles afin d'assurer la gestion des autorisations de droit à l'image, des cessions de droits d'auteur et l'identification des auteurs des œuvres diffusées ou conservées par l'établissement. Les traitements sont mis en œuvre conformément au RGPD et aux dispositions légales applicables.

Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et, le cas échéant, d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation. Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de l'École à l'adresse suivante : dpd@versailles.archi.fr

Article 6 – Acceptation

En cochant la case ci-dessous, l'étudiant(e) reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions générales et exprime son choix de manière libre et éclairée.

J'accepte les présentes Conditions générales d'autorisation de droit à l'image et de cession de droits d'auteur.

Je n'accepte pas les présentes Conditions générales d'autorisation de droit à l'image et de cession de droits d'auteur.